

# Appel à projets



LOT-ET-GARONNE  
Le Département Cœur du Sud-Ouest

*Api' Art*

- règlement de l'appel à projets

## « Plantons pour les abeilles »

L'Abeille Gasconne et le Département de Lot-et-Garonne soutiennent la plantation de haies mellifères



## Appel à projets « Plantons pour les abeilles »

En 2018, l'Abeille Gasconne et le Département de Lot-et-Garonne ont proposé à huit artistes locaux de transformer de simples ruches en œuvres d'art. Le projet Api'art était né.

La vente aux enchères de ces ruches a permis de récolter 1800 euros lors du marché au miel de janvier 2019. Cet argent est aujourd'hui investi pour soutenir des projets de plantations collectives de haies favorables aux abeilles et aux pollinisateurs.

Cet appel à projets a pour objectif d'impulser une dynamique de prise de conscience de l'importance de repenser nos plantations en favorisant le choix d'essences nectarifères et pollinifères qui apporteront la nourriture qui fait souvent défaut aux insectes pollinisateurs.

Il s'agit aujourd'hui de remplacer les haies monospécifiques, véritables bétons verts qui appauvrissent la biodiversité ordinaire de nos jardins par des haies vivantes, fleuries, accueillantes, nécessitant également moins de tailles et tellement plus esthétiques.

L'Abeille Gasconne ambitionne de faire émerger des initiatives collectives de plantation ou replantation de haies favorables aux abeilles. La linéaire de haie pourra être continu ou pas, regrouper des plantations dans des jardins privés ou des espaces publics mais toujours à l'échelle d'un quartier, d'un hameau, d'un village.

Chacun peut agir pour préserver les abeilles et la biodiversité, à vous de participer.



L'Abeille Gasconne est le syndicat des apiculteurs du Lot-et-Garonne. Il compte 300 adhérents en 2019, amateurs et professionnels.

Le Département de Lot-et-Garonne a adopté en 2017 un plan pour une apiculture durable pour soutenir à la fois la filière apicole et les pollinisateurs sauvages. Dans un département comme le nôtre dont l'économie repose en grande partie sur les productions agricoles, ces précieux alliés sont essentiels pour des récoltes abondantes et de qualité.

## **Quels projets seront soutenus ?**

La plantation d'un linéaire minimum de 150 m de haies, planté en un seul linéaire ou en plusieurs (d'au moins 5 m à chaque fois), avec des essences locales favorables aux abeilles dont la liste est jointe, conduites de manière durable en laissant le temps aux floraisons et fructifications avant taille.

## **Qui peut candidater ?**

Cet appel à projets s'adresse à des projets portés par un collectif. Autour de la thématique de préservation des abeilles, il a pour ambition de créer ou recréer du lien social entre voisins, entre habitants d'un même village ou d'un même quartier.

Les projets peuvent être portés par :

- Des associations
- Des collectifs de voisins
- Des communes rurales ou communautés de communes

## **Quels financements ?**

Un soutien financier à la plantation

Un jury, composé de membres de l'Abeille Gasconne et du Département, sélectionnera trois projets et attribuera une somme de 600 euros à chacun des porteurs de projets, sous conditions que :

- Le linéaire total de haie planté soit d'au moins 150 m
- Le nombre de plants soit d'au moins 150
- Les essences plantées soient locales et mellifères
- Les plants soient achetés à des producteurs locaux (Lot-et-Garonne ou départements limitrophes)

Une avance de 50 % pourra être versée avant plantation et le solde sur présentation de justificatifs (factures acquittées) et après visite sur site du jury.

## **Quels critères de sélection ?**

*Concernant la plantation :*

- Les plantations devront être principalement linéaires, en limitant la création de bosquets
- La distance entre chaque plant sera d'environ 1 mètre
- Les plantations en quinconce sur deux rangs sont possibles
- Les plantations devront se faire prioritairement de novembre à mars.

*Concernant la protection des plants :*

- Les plantations devront être protégées par du paillage biodégradable ou naturel.

*Concernant le choix des essences :*

- Les plants produits en local seront privilégiés
- Les essences retenues devront figurer dans la liste jointe à cet appel à projet
- Les projets devront prévoir la plantation d'au moins 10 essences différentes

- Les essences seront choisies pour offrir des floraisons le plus étalées possibles sur l'année
- Les essences devront être mélangées lors de la plantation pour éviter les haies monospécifiques
- Les essences ornementales non locales sont autorisées sous conditions : pas d'espèces classées invasives (se référer à la liste établie par le Muséum national d'histoire naturelle jointe), pas de fleur double dont le nectar est inaccessible aux pollinisateurs. Elles ne devront pas représenter plus de 30 % des essences plantées
- Les plants devront être jeunes (de préférence moins de 4 ans).

### **Les engagements du bénéficiaire**

Durée du programme : dans le cadre de cet appel à projets, le porteur de projet s'engage à planter, entre novembre 2019 et mars 2020, un nombre de plants d'arbres et d'arbustes qui aura été validé par convention avec l'Abeille Gasconne.

*Bilan des plantations* : un bilan de plantation sera demandé à l'opérateur. Ce document devra comprendre les éléments suivants

- un carnet de bord des plantations réalisées
- un descriptif détaillé des opérations réalisées
- la liste exhaustive des particuliers impliqués dans le projet
- des photographies légendées des plantations
- un plan détaillé et légendé des plantations
- les justificatifs de l'utilisation de plants locaux
- la liste des essences plantées

Le rendu de ces éléments conditionne le versement du solde de l'aide attribuée.

### **Contacts**

Frédéric Poussin

Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement du Conseil départemental

05 53 69 45 24

[frederic.poussin@lotetgaronne.fr](mailto:frederic.poussin@lotetgaronne.fr)

## **Comment participer ?**

### *Constitution du dossier de candidature*

Pour participer à l'appel à projets « Plantons pour les abeilles », vous devez télécharger le formulaire de candidature sur le site <http://www.47actus.fr/naturellement47-n47/vive-les-haies-> ou en faire la demande directement à [frederic.poussin@lotetgaronne.fr](mailto:frederic.poussin@lotetgaronne.fr) et constituer un dossier de candidature.

### *Conditions de remise du dossier de candidature*

Les dossiers de candidature complets sont à envoyer **avant le 30 septembre 2019** :

- par courriel à l'adresse suivante [frederic.poussin@lotetgaronne.fr](mailto:frederic.poussin@lotetgaronne.fr) avec pour objet appel à projet « Plantons pour les abeilles »

ou

- par courrier à

Département de Lot-et-Garonne  
Direction agriculture, forêt et environnement  
1433 avenue du Général Leclerc  
47922 Agen cedex

### *Sélection des candidatures*

Les candidatures seront examinées sur la base des documents fournis par les candidats conformément au règlement de l'appel à projets. Un jury composé de membres de l'Abeille Gasconne et du Département de Lot-et-Garonne se réunira en octobre 2019 pour sélectionner les dossiers. La réponse aux candidats retenus sera transmise par mail en novembre 2019.

## **Calendrier des procédures de l'appel à projets**

**juin 2019** : lancement de l'appel à projets « Plantons pour les abeilles »

**Juillet - septembre 2019** : réception des candidatures par mail. Dernier délai : 30 septembre 2019

**Octobre 2019** : instruction technique des dossiers reçus et sélection des dossiers retenus par le jury

**31 octobre 2019** : réponse aux candidats retenus et refusés

**15 novembre 2019** : réponse écrite du candidat pour confirmer son engagement dans le programme

**20 novembre 2019** : envoi des conventions aux candidats retenus.